

Règlement - La Course des Garçons de Café de Grenoble

4ème édition

ARTICLE 1 - Organisation

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du département de l'Isère (UMIH 38), organise une Course des Garçons de Café, qui se déroulera le mercredi 22 Septembre 2021, qui se tiendra sur la place Victor Hugo, à Grenoble.

ARTICLE 2 - Participation

Cette course est ouverte à toute personne physique de plus de 14 ans, élève hôtelier ou professionnel. Pour participer, il suffit de remplir l'inscription en ligne sur la plateforme **NJUKO** à l'adresse url suivante : <https://www.njuko.net/2021cgc-grenoble> . Merci de prendre en compte qu'il faut choisir entre un formulaire « Elèves » et un formulaire « Professionnels », selon la situation.

Une autorisation parentale sera demandée pour les élèves mineurs.

ARTICLE 3 - Déroulement de la course

Il s'agit d'une course de rapidité.

Les courses de qualifications commencent à 14h00, pour les élèves. Les participants devront réaliser un circuit de 400 mètres à réaliser une fois muni d'un plateau représentatif des métiers de salle.

Pour les professionnels Les courses de qualifications commencent à 15h00.

Chaque participant devra être vêtu d'une tenue professionnelle, à savoir une jupe noire ou un pantalon noir et un chemisier blanc, pour les femmes. Les hommes devront porter un pantalon noir et une chemise blanche, ainsi qu'une cravate ou un nœud papillon.

Les professionnels viendront en tenue de service, aux couleurs de leur établissement. NB : chers professionnels, ne négligez pas votre tenue... le jury désignera cette année le professionnel le plus élégant !

Pour les chaussures : les élèves devront porter des chaussures professionnelles plates. Les professionnels concourent avec les chaussures de leur tenue de service (donc baskets tolérés).

Pour la grande finale, gagnant élève contre gagnant professionnel, l'élève pourra chausser des baskets si le concurrent professionnel en porte.

Un dossard sera fourni par l'organisation de la course.

- La course « élèves » : les poules de qualification sont des groupes composés de 10 à 15 personnes, selon le nombre d'inscrits. Les horaires des courses de qualification seront communiqués aux alentours de 13h45, le jour de l'événement, sur site. Les qualifications auront lieu à partir de 14h00. Les 3 premiers de chaque poule seront qualifiés pour les demi-finales, qui auront lieu à partir de 16h00. Les 3 qualifiés de la poule 10 lors de la phase de qualification seront répartis sur les 3 demi-finales. Les 4 premiers des demi-finales seront qualifiés pour la finale à 17h00.

- La course « professionnels » aura lieu à partir de 15h00 pour la phase de qualification. Les poules de qualification sont des groupes composés de 10 à 15 personnes, selon le nombre d'inscrits. Les demi-finales se disputeront à partir de 16h30 et la finale se déroulera à 17h10.

Le vainqueur de la course « élèves » affrontera le vainqueur de la course « professionnels » lors de la super finale à 17h40. Une course partenaires sera également mise en place, inscriptions sur place.

ARTICLE 4 - Modalités de victoire

Les 3 premiers de chaque catégories seront récompensés, à savoir le podium élèves hommes, le podium élèves femmes et le podium professionnels.

Sera déclaré vainqueur, le participant réussissant à franchir la ligne d'arrivée le plus rapidement avec le contenu du plateau le plus intact possible.

Les éléments restant sur le plateau seront contrôlés à l'arrivée :

- La quantité de liquide présente dans les contenants à l'arrivée sera comparée à la quantité de liquide marquée au départ.

Les 3 critères sont :

- Plateau conforme : Tous les éléments composant le plateau sont présents et intacts. La quantité est quasi la même qu'au départ
- Plateau acceptable : Tous les éléments composant le plateau sont présents et intacts. Le contenu a été un peu renversé. Le participant sera rétrogradé de 2 places sur le classement de sa poule.
- Plateau non conforme : Un ou plusieurs des éléments composant le plateau est vide / cassé / manquant. Le participant sera éliminé.

L'organisateur est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation du gagnant et de la gagnante. Les modalités de ce concours et des conditions de la course seront verbalement indiquées au départ de la course.

ARTICLE 5 - Conditions sanitaires

Suite à la publication du décret concernant l'organisation de manifestations en lieu public, le Pass Sanitaire sera demandé à toute personne majeure. Ainsi, un contrôle du Pass Sanitaire, valable pour le jour de l'événement (Mercredi 22 Septembre), sera mis en place lors de la Course des Garçons de Café 2021 à Grenoble.

Pour rappel, le Pass Sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier de l'une de ces 3 preuves :

- Le schéma vaccinal complet (c'est-à-dire 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection)
- OU - La preuve d'un test négatif (PCR, antigénique ou auto-test supervisé) de moins de 72h
- OU - Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, une simple pièce d'identité indiquant votre âge vous sera demandée.

ARTICLE 6 - Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

ARTICLE 7 - Loi Informatique et Liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : anthony@idee-alpe.fr en indiquant vos coordonnées

ARTICLE 8 - Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 9 - Acceptation du règlement

La participation à La Course des Garçons de Café implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.